

N° 2025-116

**ÉCOLE DE MUSIQUE, THÉÂTRE ET DANSE :
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
AVEC LA COMMUNE DE SAINT PIERRE D'ALBIGNY
D'UN ENSEIGNANT AU SEIN DE L'ESPACE MUSICAL D'AIME**

L'an deux mil vingt-cinq le 10 septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le trois septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. Bernard HANRARD)

MM BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE), URBAIN Xavier, VILLIBORD Guillaume.

Absente :

Mme MARTINOD Marie.

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoirs : 5

Le Président rappelle qu'un des postes nécessaires pour assurer les cours à l'Ecole de Musique, Théâtre et Danse est pourvu par voie de mise à disposition.

Ainsi la commune de Saint Pierre d'Albigny met un enseignant en euphonium à la disposition de La Communauté de communes Les Versants d'Aime depuis de nombreuses années.

La dernière convention est arrivée à échéance le 30/06/2025. Le Président propose de la renouveler pour une nouvelle année scolaire, soit du 1er septembre 2025 au 4 Juillet 2026.

Le Président rappelle que la mise à disposition de cet agent implique que l'établissement d'accueil rembourse à l'établissement d'origine le montant de la rémunération et des charges sociales correspondant à la partie du service effectué auprès d'elle par l'agent mis à disposition, conformément aux dispositions du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008.

Il précise que la convention proposée fixe notamment les conditions d'intervention et de rémunération du professeur qui sont, pour l'année scolaire 2025/2026 :

- 4 h 15 par semaine à compter de septembre 2025 puis modification possible à compter de novembre 2025,
- 56.35 € / heure (rémunération + charges patronales) + frais de déplacement.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et établissements publics administratifs locaux,

Vu la nécessité de renouveler la convention de mise à disposition d'un agent pour assurer les cours d'euphonium à l'Espace musical,

EXPRIME son accord pour la mise à disposition au profit de la Communauté de Communes Les Versants d'Aime d'un enseignant en musique de la Commune de Saint Pierre d'Albigny, à raison de 4 h 15 par semaine, pour l'année scolaire 2025/2026.

APPROUVE les conditions de rémunération proposées, à savoir 56.35 € / heure (salaire chargé) + frais de déplacement au tarif en vigueur.

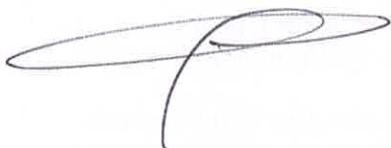
AUTORISE le Président à accomplir toute formalité pour ce faire et à signer la convention de mise à disposition correspondante avec la Commune de Saint Pierre d'Albigny.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

FAIT ET DELIBÉRÉ LE 10 SEPTEMBRE 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS DAIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

